

## Sortir du Roundup ?

C'est un des dossiers qui attend la présidence française de l'UE : d'ici à fin 2022, l'Union européenne doit en effet statuer sur la prolongation pour cinq ans de l'autorisation du glyphosate. Après plusieurs rendez-vous manqués, les défenseurs de l'environnement se mobilisent, dans l'hémicycle comme sur le terrain, pour faire interdire pour de bon le pesticide controversé. Sur ce dossier, un député et un médecin développent leurs arguments.

Le point de vue de Loïc Prud'homme\*

## Le glyphosate tue autant qu'il ravage la biodiversité

La proposition de loi de ce député LFI (La France insoumise) de Gironde devait être discutée mi-janvier à l'Assemblée Nationale. Elle vise à l'interdiction immédiate du glyphosate, de sa vente comme de son usage. Son auteur revient sur son initiative et sur ses motivations à bannir cette substance de nos paysages.

Les effets désastreux du glyphosate sur notre santé et sur les écosystèmes ne sont plus à démontrer. Il est urgent que la France l'interdise. C'est l'objet de la proposition de loi que j'ai déposée avec mes collègues députés du groupe parlementaire de la France insoumise.

Un quinquennat perdu malgré les annonces

Le 27 novembre 2017, à la suite de la promulgation par l'Union européenne du renouvellement de la commercialisation du glyphosate, Emmanuel Macron s'exprimait à ce sujet : « J'ai demandé au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans trois ans ». Soit le 27 novembre 2020. Cette interdiction, maintes fois repoussée, n'est finalement jamais advenue.

Un risque avéré pour la santé et l'environnement

La dangerosité du glyphosate est déjà avérée. Il est reconnu comme cancérigène probable par l'Organisation mondiale de la santé, par le biais du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) depuis 2015. Plus récemment, dans un rapport publié en juin 2021 par l'INSERM, un groupe d'experts pluridisciplinaire a analysé 5300 documents de la littérature scientifique internationale publiés depuis 2013. Cette relecture critique établit l'existence de



DAVID NIVIERE/ABACA PRESS.COM

« Nous refusons que le glyphosate rejoigne les sinistres annales des scandales d'État, à l'instar du chlordécone »

multiples corrélations ou liens de causalité entre l'exposition au glyphosate et le développement de pathologies cancéreuses. Elle confirme en particulier le lien entre le glyphosate et le lymphome non hodgkinien.

Selon la Mutualité sociale agricole (MSA), un agriculteur sur cinq souffre de troubles de santé directement liés à l'usage des pesticides. D'autant que le glyphosate est rarement utilisé seul, mais en association avec d'autres composés qui renforcent son action. Nous refusons que le glyphosate re-

\*Député LFI de Gironde

joigne les sinistres annales des scandales d'État, à l'instar du chlordécone, pesticide utilisé massivement dans les bananeraies des Antilles de 1972 à 1993!

Pour un revenu stable pour les agriculteurs

Le glyphosate est le symbole d'un système agricole à bout de souffle. Verrouillé par l'agrochimie, il tue les agriculteurs et agricultrices et les gens autant qu'il ravage la biodiversité.

Personne ne peut ignorer la difficulté des agriculteurs à vivre de leur métier et combien le modèle d'agriculture productiviste est la cause de souffrances : 18 % des ménages agricoles vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2021 et 605 agriculteurs se sont suicidés en 2015, d'après la Mutualité sociale agricole.

Et cela, alors même que dans un rapport publié en décembre 2017, l'Institut national de la recherche agronomique confirme la performance économique de l'agriculture biologique et l'existence de produits non chimiques ou de pratiques agronomiques susceptibles de remplacer le glyphosate pour ses quatre principaux usages.

L'agriculture biologique est donc davantage rémunératrice pour les paysans et permettra de créer des milliers d'emplois tout en protégeant la biodiversité. Nombreux sont les témoignages qui affluent soulignant que sans la chimie, les paysans ont redécouvert leur métier, dont la complexité technique et l'exigence de compétences agronomiques font leur fierté de l'exercer.

C'est pour toutes ces raisons que je propose avec les députés du groupe parlementaire de la France insoumise, d'interdire immédiatement le glyphosate, sa vente comme son usage. Les députés de la France insoumise avaient déjà porté une telle demande dans une autre proposition de loi déposée en 2019.

Le point de vue du Dr Pierre-Michel Périnaud\*

## Un perturbateur endocrinien cancérigène et génotoxique

Depuis 2015, les preuves scientifiques s'accumulent contre le Glyphosate, estime ce généraliste limousin. Spécialiste de la santé environnementale, il critique la méthode retenue par les autorités européennes pour évaluer le caractère cancérigène d'une substance qui, rappelle-t-il, a largement contaminé la population. Pour lui, il est urgent que l'UE évolue sur ce dossier.

Fin 2022, l'homologation du Glyphosate accordée il y a 5 ans par l'Union Européenne va prendre fin. Souvenons-nous : le processus qui avait conduit à cette autorisation fut marqué par d'intenses controverses scientifiques et politiques et son intégrité fortement remise en cause. La monographie du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer dépendant de l'OMS) publiée en 2015 mit le feu aux poudres. Ses conclusions étaient claires : le Glyphosate est un cancérigène probable pour l'homme, certain pour l'animal et il est génotoxique. Pourtant, aucune agence réglementaire au monde ne partagea ces conclusions. La France, opposée en 2017 à son autorisation, soutient aujourd'hui la position du Groupe d'Évaluation du Glyphosate : il « remplit les critères d'approbation pour la santé humaine, tels que décrits dans le règlement (EC) No 1107/2009 ».

Pourtant, les données scientifiques nouvelles confortent l'expertise du CIRC. L'appréciation du caractère cancérigène nécessite l'examen des données chez l'homme, chez l'animal et celle des mécanismes d'action. Pour ce faire, la méthode du CIRC demeure la norme d'excellence en termes d'évaluation de cancérogénicité et porte sur la littérature publiée, par des experts sans conflits d'intérêt. La récente actualisation de l'expertise Inserm sur « Pesticides et santé » vient conforter les résultats du CIRC. Le niveau de preuve chez l'homme progresse : les signaux mis en évidence dans les études cas-témoins retenues par le CIRC (excès de lymphome non hodgkinien), sont confirmés par les résultats des méta-analyses et des grandes cohortes récentes chez les travailleurs les plus exposés. L'Inserm retient aussi le caractère génotoxique du Glyphosate et note que « ces effets sont obtenus pour de plus faibles concentrations de glyphosate utilisées sous forme de formulation complète par comparaison au principe



« Le niveau de preuve progresse : les signaux mis en évidence dans les études cas-témoins sont confirmés par les méta-analyses et les grandes cohortes chez les travailleurs les plus exposés »

actif seul ». Formulation complète qui correspond aux conditions réelles d'utilisation des produits, mais qui ne fait pas l'objet de tests réglementaires! Or une substance génotoxique est considérée comme présentant des effets cancérigènes sans seuil. Ce qui pose question quand la contamination de la population atteint 20 à 40 % selon les études.

Divergences d'analyse entre CIRC et EPA

Pourquoi agences et CIRC arrivent-ils à des conclusions opposées? Les agences et le CIRC n'examinent pas les mêmes données. L'étude de Benbrook (2019) portant sur la source des études prises en compte par l'agence américaine EPA et le CIRC pour apprécier le caractère génotoxique du Glyphosate, permet d'en comprendre les conséquences. Les agences - et ce n'est pas

\*Médecin généraliste, président d'Alerte des médecins sur les pesticides (AMLPP)

propre à l'EPA - s'appuient principalement sur les études réglementaires fournies par les industriels pour le dossier de renouvellement : 99 % étaient négatives (ne montrant pas de génotoxicité). Le CIRC a utilisé des études publiées dans des revues avec comité de lecture : 70 % étaient positives. On souligne parfois que si le CIRC réalise l'appréciation du danger des substances, les agences sont chargées de l'évaluation des risques sanitaires, ce qui est une notion assez différente. Certes, sauf qu'en matière de pesticides, l'UE s'est dotée d'une approche par le danger - ne nécessitant pas d'évaluation des risques - pour les substances reconnues cancérigènes 1A (certaines) ou 1B (présomées), justement dans le règlement pesticides de 2009. Pour le dire autrement, reconnu cancérigène 1B le Glyphosate ne pourrait pas être homologué. Or il s'agit du niveau correspondant dans la classification européenne à l'expertise du CIRC.

L'intégrité du processus d'évaluation est-elle en cause? Elle le fut à l'évidence par le passé (cf. Monsanto papers). Mais elle persiste à travers le processus réglementaire actuel. Est-il besoin d'insister sur le biais majeur que constitue la prise en compte des seules études des industriels (Benbrook)? Sur le caractère confidentiel des données examinées? La non réanalyse des données fournies par les industriels a quant à elle conduit à écarter des éléments de preuve concernant la cancérogénicité dans les études animales selon Portier (2020), ancien Directeur du National Toxicology Program américain. Selon l'étude de l'ONG SumOfUs, seules 7 % des études de génotoxicité du Glyphosate fournies par les industriels suivent les critères de qualité de l'OCDE les plus à jour... Cette tendance à ne pas respecter ses propres règles est malheureusement retrouvée dans d'autres dossiers comme celui de l'évaluation des perturbateurs endocriniens.

Les données scientifiques publiées depuis 2015 renforcent donc le niveau de preuve du caractère cancérigène d'une substance qui a largement contaminé la population, et qui présente aussi des propriétés de perturbateur endocrinien. Seront-elles prises en compte par l'évaluation européenne? Le Glyphosate est devenu un marqueur de la volonté des gouvernements de faire évoluer mais aussi respecter les règles communautaires.